



CAISSE LOCALE de RETRAITE

Conseil d'Administration

du jeudi 20 juillet 2023



Chers adhérents,

Nous avons siégé hier, jeudi 20 juillet 2023, au CA de la CLR. Comme vous avez pu l'entendre sur les médias, la CLR n'est pas au mieux de sa forme du fait d'un déficit conjoncturel dû aux non-versements des cotisations de certains employeurs (centres hospitaliers et quelques communes : 2,2 milliards non versés) mais également d'un déficit structurel qui n'est pas résorbé malgré les mesures prises il y a quelques années et qui sont, d'ailleurs, toujours en cours.

Même si tous les employeurs apuraient leurs dettes, cela ne résoudrait pas le déficit structurel de la CLR. En effet, la population des pensionnés augmentant plus vite que celle des cotisants, cela entraîne chaque mois un déficit de – 110 millions FCFP, soit un peu plus d'un milliard à l'année.

Des mesures doivent être prises pour pallier ce déficit structurel. Elles seront discutées prochainement lors des prochains comités de pilotage et conseils d'administration de la CLR.

Il est clair que des recettes doivent être trouvées mais il faut également que tout le monde prenne ses responsabilités et notamment nos élus. Des pistes ont été proposées à maintes reprises mais il faut croire qu'elles sont compliquées à mettre en œuvre.

Nous réaffirmons également que nous nous inscrivons dans un plan global de réforme comme nous l'avons évoqué lors de notre mouvement sur la revalorisation de la valeur du point. Il est donc important de ne pas traiter de façon isolée tel ou tel projet de réforme. Ils s'imbriquent tous (RUAMM, CLR, fiscalité, etc.).

**Toujours est-il que des solutions doivent être trouvées rapidement !
Lorsque des mesures nouvelles seront proposées,
nous interrogerons tous nos adhérents concernés avant de donner la
position de l'UT CFE-CGC.**

Complexe commercial « La Belle Vie » 224, rue Jacques IEKAWE – PK 6 - 98 800 Nouméa – Ridet 201459-001

UNION TERRITORIALE CFE-CGC Nouvelle-Calédonie